

Le jeudi 30 mars 2023 à 18h00

Le conseil communautaire, dûment convoqué par madame la présidente conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle du conseil de la communauté d'agglomération de Beauvaisis.

PRESIDENT Madame Caroline CAYEUX

PRESENTS *Caroline, CAYEUX, Gérard HEDIN, Jacques DORIDAM, Brigitte LEFEBVRE, Dominique CORDIER, Victor DEBIL-CAUX, Loïc BARBARAS, Aymeric BOURLEAU, Antoine SALITOT, Christophe, TABARY, Charlotte COLIGNON, Ali SAHNOUN, Dominique DEVILLERS, Franck PIA, Philippe VAN WALLEGHEM, Hubert VANYSACKER, Christophe DE L'HAMAIDE, Laurent DELAERE, Sandra PLOMION, Gregory PALANDRE, Mohrad LAGHRARI, Jean-Louis VANDEBURIE, Jean-Marie DURIEZ, Dominique MORET, Jean-Jacques DEGOUY, Johnny CARMINATI, Noël VERCHAEVE, Jean-Pierre SENECHAL, Chantal TRANCHANT (suppléante de Philippe DESIREST), Marie Claude DEVILLERS, Martine DELAPLACE, Michel ROUTIER, Régis LANGLET, Patricia HIBERTY, Philippe ENJOLRAS, Martine MAILLET, Laurent LEFEVRE, Bernard DOISE (suppléant de Christian DEMAY), Catherine CANDILLON, Thierry AURY, Marcel DUFOUR, Armelle LE GALL, Isabelle SOULA, Valérie GAULTIER, Nathalie ROLLAND, Dominique CLINCKEMAILLIE, Sylvain FRENOY, Catherine MARTIN, Bruno GRUEL, Francis BELLOU, Corinne FOURCIN, Éric MICLOTTE, Charles LOCQUET, Samuel PAYEN, Jérôme LIEVAIN, Christophe GASPART, Yannick MATURA, Sophie BELLEPERCHE, Jean-Philippe AMANS, Ludovic CASTANIE, Leila DAGDAD, Grégory NARZIS, Halima KHARROUBI, Marie Manuelle JACQUES (suppléante de Frédéric GAMBLIN), Josée MARINHO, Hatice KILINC SIGINIR Jean-Marie SIRAUT, Roxane LUNDY, Alexis LE COUTEULX.*

SUPPLEANTS

ABSENTS *Martial DUFLOT, Patrice HAEZEBROUCK, Monette-Simone VASSEUR, Hubert PROOT, Joëlle CARBONNIER, Christiane HERMAND, Dominique DUPILLE, Claire MARAIS-BEUIL, Alain ROUSSELLE, Patrick SIGNOIRT, Mamadou BATHILY, David MAGNIER, Farida TIMMERMAN, Peggy CALLENS, Mehdi RAHOUI*

POUVOIRS *Béatrice LEJEUNE représentée par Dominique MORET Jean-François DUFOUR représenté par Jacques DORIDAM Lionel CHISS représenté par Franck PIA Laurent DELMAS représenté par Christophe TABARY Catherine THIEBLIN représentée par Antoine SALITOT Jean-Charles PAILLART représenté par Christophe DE L'HAMAIDE Cédric MARTIN représenté par Sandra PLOMION Henry GAUDISSERT représenté par Jean-Philippe AMANS Jacqueline MENOUBE représenté par Mohrad LAGHRARI Guylaine CAPGRAS représentée Ali SAHNOUN Jean LEVOIR représenté par Aymeric BOURLEAU Philippe VIBERT représenté par Yannick MATURA Mamadou LY représenté par Caroline CAYEUX Anne-Françoise LEBRETON représentée par Isabelle SOULA David CREVET représenté par Gérard HEDIN Vanessa FOULON représentée par Loïc BARBARAS Marianne SECK représentée par Leila DAGDAD*

Date d'affichage	6 avril 2023
Date de la convocation	24 mars 2023
Nombre de présents	69
Nombre de votants	86

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est M. Antoine SALITOT

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BEAUVAISIS

Délibération n° A-DEL-2023-0027

Approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bresles

M. Gérard HÉDIN, Vice-Président

Le plan local d'urbanisme de la commune de Bresles a été approuvé le 29 juin 2011. La communauté d'agglomération a décidé par une délibération du conseil en date du 3 juin 2022 d'engager la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bresles.

Cette modification vise à reconnaître l'existence d'un noyau d'habitat à l'angle de la rue du Moulin à Vent et de la route de Rémérangles, par un reclassement de cet espace en zone UB plutôt que UE. Elle vise également à inscrire un emplacement réservé n°17 dans ce même secteur en vue de l'aménagement d'un parking. Elle vise enfin à apporter des ajustements dans le règlement de manière à éviter des difficultés d'interprétation et d'application, s'agissant de la profondeur constructible (article 6 des zones UA, UB, UC), des abris de jardin (zones UA, UB, UC), de l'implantation des constructions en zone UE, de l'aspect extérieur des constructions dans les zones d'activités économiques (zones UE et 1AUe) et de la rectification d'incohérences dans la pagination du règlement.

La procédure de modification du PLU a été dispensée d'évaluation environnementale par la décision de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) en date du 20 octobre 2022.

Une enquête publique a été conduite du 5 janvier 2023 au 6 février 2023. Elle a reçu l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 28 février 2023.

Suite à la consultation des personnes publiques et à l'enquête publique, un ajustement est apporté au dossier. Ainsi, la destination de l'emplacement réservé n°17 créé au bénéfice de la commune est la suivante : réalisation d'une voie d'accès en lien avec l'activité économique du secteur et d'un parking public.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, il est proposé au conseil communautaire :

- d'adopter l'approbation de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bresles ;
- d'autoriser la Présidente à mettre en œuvre toutes les démarches administratives nécessaires à l'exécution de la modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Bresles.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, décide d'adopter à l'unanimité le rapport ci-dessus.

Votes pour : 86

Pour Extrait Conforme,
La présidente,

Caroline CAYEUX



The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "C. Cayeux". The signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Communauté de Communes du Beauvaisis" around the perimeter and "Gz" in the center. There is also a small star symbol on the stamp.